

# Traits communs et traits particuliers de deux banques terminologiques, l'une à Paris, l'autre à Bruxelles<sup>1</sup>

« Une langue qui ne connaîtrait aucune forme de néologie serait déjà une langue morte, et l'on ne saurait contester que l'histoire de toutes nos langues n'est, en somme, que l'histoire de leur néologie » (Quemada, 1971).

*En France et en Belgique, les commissions de terminologie contribuent à l'adaptation du vocabulaire français aux techniques, aux sciences et au monde contemporain. Où naissent les propositions terminologiques ? Quels sont les dispositifs mis en place ? Quel est le rôle de l'Académie française ? Comment a-t-on accès à ce capital lexical ?*

Termes-clés :

*commission de terminologie ; terme ; néologie ; Académie française, Journal officiel de la République française ; Service de la langue française.*

## 1 Introduction : l'universalité de la langue française

**S**i, depuis le comte Antoine de Rivarol et son *Discours sur l'universalité de la langue française*, primé par l'Académie de Berlin en 1784, le principe de l'universalité s'applique à la langue française, il convient aujourd'hui d'affirmer cette universalité et d'assurer sa visibilité. Peut-être certains substitueront-ils *mondialisation* à *universalité* et, à sa suite, parleront-ils du *défi* de maintenir le français comme langue internationale.

Au cours de ce dernier demi-siècle, la langue française a été considérablement instrumentalisée. On a créé des conseils institutionnels, tels que, en Communauté française Wallonie-Bruxelles, le Conseil supérieur de la langue française, devenu en 2007 le Conseil de la langue française et de la politique linguistique. On a entrepris des actions telles que des rectifications de l'orthographe ou la féminisation des titres. Les variations sont désormais prises en compte dans la plupart des dictionnaires de référence. On publie des recensements de particularités régionales et nationales. On

cesse de considérer la langue française de façon conservatrice pour la traiter dans une perspective dynamique et novatrice : le néologisme, par exemple, est aujourd'hui valorisé comme une contribution au « trésor de la langue française » et, en particulier, comme un moyen de lutter contre l'américanisation du vocabulaire technique (d'après Delcourt et Lenoble-Pinson 2006 : 4<sup>e</sup> de couverture). En outre, au XXI<sup>e</sup> siècle, la langue française dispose de nouveaux moyens de diffusion tels que l'internet et le multilinguisme individuel.

Trois principes rassemblent les francophones. D'abord, la langue est un bien commun. Depuis l'installation des Sommets de la francophonie, les usagers admettent qu'ils ont la langue française en partage. Ensuite, la plupart reconnaissent que l'usage est le premier agent de l'évolution de la langue. Enfin, ils se rendent compte que les citoyens doivent être en mesure de se réapproprier leur langue. La fête de la langue française, qu'organise chaque année le Service de la langue française pendant la semaine du 20 mars, relève de cette prise de conscience et d'une politique linguistique.

Enfin, les francophones ont besoin de mots nouveaux pour exprimer les réalités nouvelles. Il convient néanmoins de distinguer langue commune et langues de spécialité, vocabulaire et terminologie. En Communauté française, la politique d'aménagement linguistique inclut le développement de la terminologie. Le haut niveau de spécialisation des techniques et des sciences nécessite que leurs terminologies soient traitées par des spécialistes.

## 2 Dispositif d'enrichissement de la langue française en France

### 2.1 Dispositif à trois niveaux

À partir de 1970, des commissions de terminologie furent installées dans différents ministères. Après la loi de 1975, dite loi Bas-Lauriol, un nouveau dispositif fut créé par le décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française. Ce décret et les textes qui l'ont suivi reconnaissent à l'État un rôle dans les travaux de terminologie et de néologie. L'État organise ces travaux et,

1. Cet article est une version mise à jour du texte déjà paru dans Bracops (M.) et al., dir., *Des arbres et des mots. Hommage à Daniel Blampain*, Bruxelles, éditions du Hazard, p. 125-144.

en tant que premier utilisateur, leur assure la promotion indispensable par la mise en œuvre de moyens d'action et de diffusion.

Le dispositif se caractérise aussi par le rôle éminent confié à deux nouveaux acteurs : la Commission générale de terminologie et de néologie et l'Académie française. Beaucoup ignorent que l'Académie participe de façon active au travail terminologique parce qu'ils connaissent seulement le *Dictionnaire de l'Académie française*, un dictionnaire de langue générale, dont la neuvième édition est publiée jusqu'au mot *piécette* (26 octobre 2007).

Dans le dispositif terminologique français, les termes passent successivement devant trois assemblées : les commissions ministérielles spécialisées, la commission générale et l'Académie française.

#### 2.1.1 Les commissions ministérielles spécialisées de terminologie et de néologie

D'abord, dans les départements ministériels (Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'équipement, du logement et des transports, par exemple), des commissions spécialisées de terminologie et de néologie, composées majoritairement d'experts du domaine, fonctionnaires ou bénévoles, sont chargés d'assurer la veille néologique, c'est-à-dire d'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés. L'économie et les finances, la chimie, le génie civil et la construction, les télécommunications, l'ingénierie nucléaire, le patrimoine et la création contemporaine, entre autres, ont besoin de termes nouveaux.

Chaque commission spécialisée adresse à la Commission générale de terminologie et de néologie les termes nécessaires, accompagnés de leur définition. Beaucoup se présentent comme des substituts de termes étrangers, souvent anglo-américains. Comme ces derniers risquent non seulement de s'implanter dans l'usage français des spécialistes, mais de contaminer l'usage courant, il importe de proposer des équivalents français le plus vite possible.

#### 2.1.2 Commission générale de terminologie et de néologie

Lorsqu'elles sont constituées, les listes terminologiques sont envoyées à la deuxième assemblée, c'est-à-dire à la Commission générale de terminologie et de néologie. Installée en 1997 et placée sous l'égide du premier ministre, la Commission générale est composée du secrétaire perpétuel de l'Académie française, du secrétaire de l'Académie des sciences, d'ambassadeurs, de professeurs des universités et de linguistes comme Alain Rey, lexicographe aux éditions Le Robert. Nommée en mars 1997 en tant que « personnalité qualifiée », je participe avec le plus grand intérêt aux réunions mensuelles.

La Commission générale examine attentivement les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par les commissions spécialisées en veillant à leur harmonisation et à leur pertinence. M. Gabriel de Broglie, de l'Académie française, chancelier de l'Institut de France, a présidé la Commission générale de façon exemplaire pendant une décennie. M. Marc Fumaroli, de l'Académie française, lui a succédé le 11 octobre 2006. Grâce à Bénédicte Madinier, chef de la mission développement et modernisation de la langue, qui ajoute aux listes des commissions spécialisées les compléments d'information que fournit le Laboratoire HTL (Histoire des théories linguistiques – UMR 7597 CNRS) de l'Université Paris 7, sous la direction de Danielle Candel, nous disposons de documents de travail complets, puis de relevés de décisions précis.

Chaque terme fait l'objet d'une fiche lexicale. Celle-ci comporte le *domaine* auquel appartient le terme (défense, audiovisuel...), des *synonymes*, la *définition*, des *notes*, la mention *Voir aussi* qui renvoie à des termes du même domaine et, enfin, l'*équivalent étranger*.

Au cours de l'analyse critique des listes, les membres de la Commission générale s'interrogent sur la composition des termes tout en veillant à la qualité des néologismes, à la clarté des définitions, au choix des synonymes, au bien-fondé des sigles et à la pertinence des notes. Si sa morphologie laisse à désirer ou si sa définition manque de clarté, le terme est renvoyé à la commission spécialisée qui l'a proposé.

Certains termes français proposés sont des néologismes de forme et de sens, c'est-à-dire des créations lexicales telles que *baladeur* (J.O., 22 septembre 2000), qui remplace *Walkman* (marque), et *citadine*, qui se substitue à *city car*

(*J.O.*, 5 avril 2006). Pour construire ces néologismes, on recourt aux procédés morphologiques traditionnels de dérivation et de composition. Quelques procédés seront détaillés dans la dernière partie.

Des substituts français sont des néologismes sémantiques. Ils se fondent sur un signifiant existant. Exemples : *piscine* et *chaussette*, en termes d'ingénierie nucléaire. Si *piscine* désigne un « bassin rempli d'eau », ce bassin « est destiné à l'entreposage, au transit, à la manipulation de matières et d'équipements radioactifs » (*J.O.*, 3 août 2000), ce qui charge le terme d'une acception spécialisée néologique. *Chaussette* (*thimble*), en technologie des réacteurs, se dit d'un « tube étanche fermé à une extrémité permettant d'introduire un objet dans un milieu, sans contact direct » (*J.O.*, 22 septembre 2000).

Le composé *dialogue en ligne* (abrégé en *dialogue*) devrait remplacer l'emprunt américain *chat* (*J.O.*, 5 avril 2006). Le nom composé *information-divertissement* sert d'équivalent à l'emprunt *infotainment* (*J.O.*, 3 mars 2006), avec deux acceptions : « traitement distrayant de l'information par les médias » ; et « alternance, dans une même émission, d'informations et de divertissements ». Les professionnels préfèrent le mot-valise néologique *infodivertissement*.

La commission générale transmet au *Journal officiel de la République française*, pour publication, les termes et les définitions qui ont reçu l'accord de l'Académie française, sous réserve que le ministre concerné n'ait pas formulé d'objection.

L'activité terminologique mise en œuvre par le décret de 1996 est considérable, remarquable et insuffisamment connue.

En outre, depuis 2005, afin d'augmenter le nombre de termes à traiter en séance plénière, un groupe de travail restreint, présidé par M. Jack Robert, professeur des universités, prépare de façon méthodique l'examen des listes. Grâce à son travail critique, le nombre moyen de termes examinés en séance plénière est passé de 35 à 45. En 2006, la méthode ayant été améliorée, nous traitons près de 60 termes par séance.

De surcroît, en 2006, sous la direction de M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, la Commission générale s'occupe en priorité d'emprunts de haute fréquence qui risquent de s'implanter en français sous leur forme étrangère. Elle a notamment

proposé de remplacer le terme *outsourcing*, usuel en gestion d'entreprise, par *externalisation*, ce qui n'exclut pas que, « pour l'externalisation de l'exécution de tout ou partie d'un contrat, on emploie le terme *sous-traitance* » (*J.O.*, 9 mars 2006). De même, *diffusion pour baladeur* devrait se substituer à *podcasting* (*J.O.*, 25 mars 2006), et *personnalisation*, à *customization* ou *tuning* (*J.O.*, 5 avril 2006).

La Commission générale ne traite que les termes. Par exemple, une fois établie la notion de *commerce de trajet*, les noms de la même famille notionnelle tels que *boutique de commerce de trajet*, *gestion de commerce de trajet* et *responsable de commerce de trajet* relèvent de la traduction et non de la terminologie. Ils ne font donc pas l'objet de fiches terminologiques. S'ils ne sont que la traduction d'emprunts anglo-américains mais qu'ils pourraient être utiles aux traducteurs, ils sont placés dans la table d'équivalence. C'est le cas de *cosourçage* (*co-sourcing*).

### 2.1.3 L'Académie française

Après avoir été acceptés par la Commission générale de terminologie et de néologie, les termes sont adressés à une troisième assemblée : l'Académie française. Celle-ci, fortement impliquée dans le dispositif et dans le travail terminologique, revoit chaque terme. Lorsqu'elle n'accepte pas un terme ou une partie de son traitement, le terme est retourné soit à la Commission générale soit à la commission spécialisée compétente.

La Commission générale avait accepté le terme *assertivité*, au sens d'« affirmation de soi dans le respect d'autrui », mais l'Académie l'a refusé parce qu'*assertivité* est le calque de l'emprunt américain. En français, le terme *assertivité* doit être évité même s'il appartient à l'usage de psychologues comportementalistes français depuis plus de deux décennies.

Fut également refusé, pour l'aménagement urbain, *aménités* au pluriel, calque de l'américain *amenities*, qui eût nommé les équipements et les aménagements agréables des villes, destinés à compléter les *commodités*. *Aménité* est français s'il est utilisé au singulier, par exemple sous la plume de Chateaubriand évoquant « l'aménité d'un rivage ».

## 2.2 Publication dans le J.O. de la République française

Les listes de termes admis par l'Académie française sont publiées sous forme d'arrêtés dans le *Journal officiel de la République française* (rubrique *Avis et communications*). Devenus officiels et mis à la disposition des membres de l'administration de l'État, les termes doivent être employés à la place de termes et d'expressions correspondants en langue étrangère, pour le service de l'État et de ses établissements publics, ainsi que dans la rédaction de contrats ou de marques de fabrique. Les termes parus dans le J.O. sont également publiés dans le *Bulletin officiel de l'éducation nationale* qui leur assure une diffusion auprès des enseignants.

## 2.3 Politique terminologique en France

Le dispositif d'enrichissement de la langue inclut la publication de livrets. Les listes les plus riches, dont il serait souhaitable que les termes entrent dans l'usage courant, paraissent sous forme de livrets thématiques élégants destinés au grand public.

Quelques titres :

- en 2004, *Cent termes français du vocabulaire technique* ;
- en 2005,
  - *Vocabulaire de la défense* ; et
  - *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication* ;
- en 2006,
  - *Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication* ;
  - *Vocabulaire de l'économie et des finances* ; et
  - *Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire* ;
- en 2007,
  - *Vocabulaire de la chimie et des matériaux* ;
  - *Vocabulaire de l'équipement, des transports et du tourisme* ; et
  - *Vocabulaire du pétrole et du gaz*.

Enfin, les listes de termes officiels sont disponibles sur le site de l'internet de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, d'où elles peuvent être téléchargées ([www.dglff.culture.gouv.fr](http://www.dglff.culture.gouv.fr)). Depuis fin 2007, la banque terminologique « Franceterme » remplace CRITER (Corpus du réseau interministériel de terminologie). D'accès libre et gratuit, elle regroupe

l'ensemble des termes publiés dans le J.O. ([www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr)).

## 3 Dispositif terminologique en Communauté française de Belgique

En Communauté française de Belgique, c'est le Service de la langue française du Ministère de la culture qui coordonne la production terminologique et la diffusion des termes nouveaux. Cette mission fait partie de la politique d'aménagement linguistique.

Des actions en faveur de la langue générale furent le décret Spaak (1978), qui visait à lutter contre les emprunts anglo-américains mais qui n'a pas été suivi d'effets réels, et le décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier et des titres de fonction. Le dernier décret a aidé les mentalités à évoluer et, depuis l'arrêté d'application du 13 décembre 1993, les formes féminines se répandent dans la langue administrative, l'usage courant et les médias.

### 3.1 Accords bilatéraux entre la France et la Communauté française de Belgique

La Communauté française ne bénéficie pas d'un dispositif terminologique équivalant à celui qui est installé en France. Il n'existe pas de commission de terminologie dans nos ministères. Cependant, grâce aux accords bilatéraux conclus entre la France et notre Communauté, nous pouvons disposer des listes terminologiques publiées sous forme d'arrêtés dans le *J.O. de la République française*.

### 3.2 La commission de terminologie

En Communauté française, depuis fin 2007, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique remplace le Conseil supérieur de la langue française. Ce dernier, encouragé par les accords bilatéraux dont il savait gré à la France, a créé une commission de terminologie qu'il a confiée à Daniel Blampain. Constituée de quelques personnes qualifiées, cette commission travaille depuis le 29 avril 1998.

André Goosse a participé aux premières réunions. Michel Trousson, alors attaché au Service de la langue française, a préparé avec soin la révision des premiers milliers de termes officiels en France. Le président Daniel Blampain pouvait compter sur trois personnes : Isabelle Goffin, maître-assistante à la Haute École de Bruxelles, au Centre de recherche TERMISTI de l'ISTI (Institut supérieur de traducteurs et interprètes), Jean Baudet, ingénieur, et moi-même. Depuis le départ de D. Blampain, en 2006, je fais fonction de président.

La mission de la commission de terminologie consiste à revoir, puis à adopter ou à adapter les termes français publiés dans les arrêtés du *Journal officiel de la République française* afin d'en disposer en Belgique. Entre le 29 avril 1998 et le 13 juin 2007, la commission s'est réunie trente-quatre fois. Elle s'est progressivement occupée de termes appartenant à vingt-et-un domaines terminologiques.

- 1998 : 7 réunions – Sept domaines terminologiques
- 1999 : 13 réunions – Ajout de sept domaines
- 2001 : 4 réunions – Ajout de quatre domaines
- 2002 : 5 réunions – Ajout de deux domaines
- 2003 : 1 réunion – Ajout d'un domaine
- 2004 : 1 réunion
- 2005 : 1 réunion
- 2006 : 1 réunion
- 2007 : 1 réunion

### 3.3 Réseau d'experts belges

Les experts extérieurs au Service de la langue française que sont le Centre de recherche TERMISTI (attaché à l'ISTI) et le Centre de terminologie de Bruxelles (attaché à l'Institut libre Marie Haps) disposent eux-mêmes d'un réseau d'experts. Trois types de commissions de terminologie, deux en France et la commission belge, sollicitent leur avis.

Nos experts examinent par domaine les termes proposés par les commissions françaises spécialisées, les soumettent à une enquête d'implantation en Belgique, établissent un rapport qu'ils transmettent à Paris, aux commissions spécialisées demanderesse et à la Commission générale, ainsi qu'à Bruxelles, à la commission belge.

La France consulte également les Québécois ([www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)). C'est pourquoi, lorsqu'une liste de

termes passe devant la commission générale de terminologie et de néologie, un document de synthèse reprenant les propositions et les commentaires des experts belges et québécois est ajouté au document contenant les propositions françaises des commissions spécialisées. Le dossier complet est envoyé aux participants avant la réunion de la commission générale. En séance, il arrive aussi que le président ou un membre recourent aux propositions des experts belges qu'ils soumettent à l'assemblée. Celles-ci éclairent souvent la discussion. Depuis deux ans qu'il est pris en compte à Paris, le travail des experts belges gagne en visibilité.

### 3.4 Réflexion méthodologique et jurisprudence

À Bruxelles également, lorsqu'ils se réunissent, les membres de la commission de terminologie passent en revue les listes françaises en tenant compte des rapports des experts. C'est donc en connaissance de cause qu'ils décident d'adopter tel terme, de proposer un synonyme ou de modifier sa définition.

En 1998, dès les premières réunions, les questions de méthode ont été prises en compte. Les décisions relatives à la façon de traiter les termes, leur graphie, leur définition, leurs synonymes, leur sigle ou leur acronyme et les notes s'y rapportant, ont été consignées et ont permis d'élaborer une jurisprudence terminologique. Celle-ci est devenue un instrument fiable qui permet de traiter de nombreux termes avant les réunions plénières.

Actuellement, c'est Isabelle Goffin qui, intégrant l'avis des experts et se fondant sur ladite jurisprudence, assure avec ordre et maîtrise l'analyse préparatoire des listes terminologiques. En séance plénière, la commission adopte rapidement un grand nombre de termes dont l'examen préalable a montré qu'ils répondaient aux exigences établies et s'attarde aux termes qui suscitent des discussions.

### 3.5 Comparaison des dispositifs terminologiques

Les dispositifs terminologiques mis en place à Paris et à Bruxelles diffèrent sur deux points.

D'une part, le rôle majeur que joue l'Académie française en matière terminologique n'existe qu'en France. Le souci de qualité de l'Académie entraîne des allers et retours de termes d'une assemblée à l'autre.

D'autre part, en France, l'emploi de la terminologie publiée sous forme d'arrêtés dans le *J.O.* est obligatoire dans l'administration alors qu'en Communauté française, même si l'emploi de la terminologie française adoptée est vivement souhaité, elle ne fait l'objet d'aucune mesure contraignante.

### 3.6 Banque terminologique

Les termes officiels français acceptés par la commission belge sont transférés dans une banque terminologique de données. Ces termes dont l'usage existe ou est à recommander en Belgique sont accessibles sur l'internet, sur le site du Service de la langue française ([www.languefrancaise.be](http://www.languefrancaise.be)). En février 2007, la banque comptait 3560 termes français.

Comme le dispositif belge se distingue du français, notre banque diffère en partie de la banque française. Elle tient compte de l'usage qui a cours en Belgique, ce qui entraîne trois particularités.

### 3.7 Trois spécificités de la banque terminologique belge

#### 3.7.1 Première spécificité : le nombre d'entrées

L'essentiel de notre banque est constitué de termes publiés dans les arrêtés du *J.O. de la République française*. Par exemple, les termes *téléinformatique*, *télémaintenance*, *télématique*, *télétraitement* et *télétraitement par lots* se trouvent tels quels dans les deux banques, la française et la belge.

La totalité de la liste de l'audiovisuel parue dans le *Journal officiel* du 18 janvier 2005 est adoptée en Belgique, avec une légère réserve. Les deux fiches françaises *débat-spectacle* et *émission-débat* (*talk-show*) sont réduites à une seule qui présente *émission-débat* en entrée et *débat-spectacle* en synonyme parce que la commission belge a estimé que la distinction entre les deux types d'émission n'était pas toujours perceptible.

Cependant, la banque belge n'enregistre pas tous les termes officiels en France. Elle en retient environ quatre-vingt-dix pour cent. C'est sa première spécificité. Comment l'expliquer ? Des termes étrangers, anglo-américains pour la plupart, sont installés en Belgique depuis tant d'années

qu'ils appartiennent à l'usage commun et administratif. Ils figurent notamment dans les intitulés de diplômes. Une formation d'infirmier ou d'infirmière en soins hospitaliers confère le titre d'*aspirant / aspirante en nursing*. S'il convient, en France, de franciser l'anglicisme en *nursage* ou de l'exprimer par *soins hospitaliers*, *nursing* ne peut pas être refusé en Belgique. C'est pourquoi, la fiche terminologique déconseillant *nursing* ne se trouve pas dans la banque belge.

#### 3.7.2 Deuxième spécificité : les variantes

Les fiches terminologiques belges contiennent parfois des variantes par rapport aux fiches enregistrées dans la banque française, variantes dans les synonymes ou dans la définition.

Les synonymes d'un terme peuvent différer d'un pays à l'autre. Dans les fiches belges, il arrive que le champ des synonymes comporte le ou les synonymes proposés dans l'arrêté français ainsi qu'un synonyme avancé par les experts belges lorsque son indice d'implantation est élevé. De même, si des calques d'emprunts déconseillés dans la rubrique *Note* de la fiche terminologique française jouissent d'un taux élevé d'implantation, notamment dans des textes officiels belges, ils se rencontrent parfois dans le champ des synonymes de la fiche belge.

L'équivalent officiel de l'emprunt *blog* est *bloc-notes*, la forme abrégée *bloc* est admise comme synonyme. En Belgique, selon la jurisprudence, la commission a mis en vedette la forme francisée *blogue*, qui n'est en contradiction ni avec la prononciation ni avec la morphologie française et qui, dès lors, pourrait s'intégrer dans le système phonétique et graphique du français. Quant au terme *blog*, de haute fréquence, prononçable en français, il est donné comme synonyme, en plus de *bloc-notes* et de *bloc*.

Dans le domaine de la santé, le terme *préventologie*, placé en vedette en France, devient synonyme en Belgique alors que le synonyme *médecine préventive* s'inscrit en vedette.

Le terme *mastologie* mis en vedette dans la fiche française se place dans le champ des synonymes dans la fiche belge parce que, si l'on tient compte de l'enquête d'implantation, il est moins usité que *sénologie*. Très fréquent, le terme *sénologie* devient la vedette de la fiche belge.

L'emprunt *scanner*, courant dans l'usage des médecins belges et du personnel médical, constitue la vedette de

la fiche belge tandis que le terme francisé *scanneur* et le terme français *scannographe* sont donnés comme synonymes. La définition est réécrite : « Appareil d'exploitation radiologique permettant d'obtenir des images détaillées d'un organe selon des plans de coupe successifs » (C.F.B.).

En principe, la définition de la fiche belge reprend la définition proposée dans l'arrêté français. Si elle est modifiée, c'est-à-dire abrégée ou réécrite, à la suite de l'enquête des experts ou de précisions fournies par la commission, la signature « C.F.B. » (Communauté française de Belgique) mise entre parenthèses apparaît après la nouvelle définition. La mention de l'arrêté français et de sa date est alors supprimée du champ source.

La nouvelle définition de *mastologie* ou *sénologie* est plus générale que la française : « Spécialité médicale se consacrant à l'étude de la glande mammaire, de ses anomalies et de ses affections ». Et la mention (C.F.B.) entre parenthèses remplace la référence de l'arrêté français.

Le champ des synonymes contient aussi, le cas échéant, des sigles et des acronymes, qui sont explicités dans une note.

Dans l'ensemble, ces modifications sont relativement peu visibles. La troisième particularité l'est davantage.

### 3.7.3 Troisième spécificité : une banque quadrilingue

Comme la Belgique compte trois langues nationales, il a paru opportun de rendre la banque multilingue. En fait, les francophones vivent en contact avec trois langues germaniques. Le néerlandais et l'allemand sont langues nationales tandis que l'anglais sert dans les échanges économiques, techniques et scientifiques. C'est pourquoi, les fiches des termes officiels français, qui comportent déjà les équivalents étrangers, anglais le plus souvent, sont-elles pour la plupart enrichies d'équivalents appartenant à deux autres langues germaniques, à savoir le néerlandais et l'allemand. La banque belge multilingue compte donc quatre langues : le français, l'anglais, le néerlandais et l'allemand.

Les 3384 termes français contenus dans la banque en 2006 étaient accompagnés de :

- 3077 équivalents anglais, déjà enregistrés en France, soit 98 pour cent des entrées françaises ;
- 2879 équivalents néerlandais, ajoutés par des terminologues de langue néerlandaise, soit 85 pour cent des entrées françaises ; et

– 3008 équivalents allemands, ajoutés par des terminologues de langue allemande, soit 87,5 pour cent des entrées françaises.

Sur l'internet, le site de la banque quadrilingue de la Communauté française mériterait d'être davantage connu des traducteurs, des interprètes et du grand public ([www.banqueterminologique.be](http://www.banqueterminologique.be)).

Quels que soient, dans la banque belge, le nombre d'entrées, les variantes et les termes germaniques complémentaires, la politique terminologique qu'elle rend visible correspond à la politique française. La commission de terminologie participe ainsi à la mise en œuvre de la politique linguistique de la Communauté française de Belgique. Elle contribue à l'aménagement, à l'enrichissement et à la promotion de la langue française.

## 4 Observations linguistiques des termes officiels

De mars 1997 à novembre 2007, j'ai participé à plus de cent-dix réunions à Paris et, depuis avril 1998, aux trente-quatre réunions à Bruxelles. J'ai examiné ainsi la totalité du corpus, qui compte plus de quatre-mille termes officiels, et me suis posé des questions. Quels sont les procédés de formation les plus utilisés ? Quel sens donnent-ils aux termes ? Dans les limites de cet article, je présenterai quelques traits de morphologie lexicale et laisserai de côté, à regret, les formations rares, les hapax et les néologismes syntagmatiques tels que *dialogue en ligne (chat)*, *poste à poste (peer-to-peer)*, *passer-livres (book crossing)* et *cliquer-parler (click and talk)*, qui sont de haute fréquence.

### 4.1 Néologismes de sens ou sémantiques

Le signifiant, *bloc-notes* ou *avant-première*, appartient à la langue française ; seul le signifié est néologique.

Dans le domaine de l'internet, l'emprunt anglo-américain *blog*, avec les variantes *weblog* et *weblog*, a pour substitut français *bloc-notes*, que l'on peut abréger en *bloc* (*J.O.*, 20 mai 2005), ce qui charge le signifiant *bloc-notes* d'une acception nouvelle. La polysémie est fréquente en français.

De même, dans le domaine de l'audiovisuel, *avant-première* prend le sens de *preview*, c'est-à-dire « projection d'un film devant un public restreint, destinée à recueillir les impressions des spectateurs avant la sortie en salle » (J.O., 18 janvier 2005).

## 4.2 Néologismes de forme ou morphologiques

En général, le signifiant et le signifié sont néologiques.

### 4.2.1 Francisation

Dans le domaine de l'informatique, on a francisé en *bogue* (J.O., 19 février 1984) l'emprunt anglo-américain *bug*, d'origine inconnue, signifiant « cafard, punaise », utilisé aux États-Unis pour désigner un défaut de conception ou de réalisation se manifestant par des anomalies de fonctionnement. Les premiers défauts de ce type auraient effectivement été dus à de petits insectes attirés par les lampes des premiers ordinateurs. On a aussi rapproché le mot de *bogue*, « enveloppe de la châtaigne », attesté en français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, en soulignant son aspect hirsute et piquant, qui pourrait être source d'anomalies informatiques.

Disposer d'une famille lexicale favorise l'implantation d'un néologisme. De la famille de *bogue*, il semble que le verbe dérivé *déboguer*, « éliminer les bogues », qui traduit l'anglo-américain *to debug* (J.O. déjà cité), soit plus utilisé que le substantif.

Autres francisations :

- *animatique*, en termes d'infographie, remplace l'emprunt *animatics* (J.O., 18 janvier 2005) ;
- *bélicité*, en termes de stéréochimie, remplace *belicity* (J.O., 18 avril 2001) ;
- *bétérolyse* et *homolyse*, en termes de chimie physique, remplacent *heterolysis* et *homolysis* (J.O., 18 avril 2002).

### 4.2.2 Formations néologiques scientifiques (signifiant et signifié)

Le terminologue veille à constituer des familles lexicales. Ainsi, le terme *propergol*, dans la terminologie des sciences et des techniques spatiales (Propulsion), est-il à l'origine d'une famille nombreuse.

*Propergol* a été formé en 1946 par l'ingénieur Roger Lévy, à partir de l'élément *prop-*, tiré du latin *propulsus* (d'où le dérivé savant *propulsion*), supin de *propellere*, littéralement « pousser devant soi », et d'*ergol*, tiré du grec *ergon*, « énergie ». L'élément *erg(o)*- souligne la puissance que peut produire une réaction fusante...

L'élément *-ol* n'est pas un suffixe en soi. Il a été détaché arbitrairement d'*alcool* (lui-même emprunté à l'arabe *al kubl* avec son article) et intervient comme élément de nom masculin dans le vocabulaire de la chimie : *menthol*, *phénol* (Grevisse-Goosse 2008 : § 169, Rem.1).

*Propergol* désigne un « produit constitué d'un ou plusieurs ergols et apte à fournir par réaction chimique l'énergie de propulsion d'un moteur-fusée » (arrêté du 20 février 1995). Ce terme, construit sur le modèle du terme allemand analogue (*Propergol*), s'est substitué à *énergol* (formé à partir d'*énergie*), qui était une marque déposée.

On rencontre *propergol solide* ou *liquide*. Le « propergol composé d'un ergol solide et d'un ergol liquide » s'appelle *lithergol* ou *propergol hybride* (arrêté déjà cité).

*Lithergol* trouve sa place dans une famille terminologique comprenant déjà :

- *catergol*, composé de *cat*(alyseur) + *ergol*, apparu en 1948 ;
- *monergol*, formé de *mon(o)* + (*prop*)*ergol*, qui date de 1959 ;
- *diergol*, composé de *di* + *ergol*, né en 1968 ; et la variante *biergol* ; et encore
- l'élément *ergol* seul, d'après *propergol*, devenu nom commun en 1970, pour désigner « un des constituants élémentaires d'un propergol ».

### 4.2.3 Composés néologiques (signifiant et signifié)

Le terminologue forme également des familles de noms composés. En termes de finances, *banque* s'emploie avec son contenu sémantique primitif, « comptoir du changeur », qui est devenu par extension « institution financière » :

- *banque à domicile*, substitut de *home banking* (J.O., 22 septembre 2000) ;
- *banque de détail*, substitut de *retail banking* (loc. cit.) ; et
- *banque universelle*, substitut de *universal bank*, *universal banking* et de *global banking* (loc. cit.).

La métaphore est source de créations lexicales. Celui qui, en 1948, dans le service du docteur Quénu à l'hôpital Cochin, employait la locution *banque du sang* faisait une métaphore. Sur ce modèle, par analogie, furent ensuite créés *banque des os* (mai 1950), *banque d'organes, des yeux, du sperme*, etc.

Les commissions spécialisées continuent à se servir du modèle. En termes de génie génétique, *banque de gènes* ou *banque génique*, substituts de *gene library* (arrêté du 14 septembre 1990), en termes d'informatique, *banque de données*, substitut de *data bank* (J.O., 22 septembre 2000), appartiennent au champ sémantique de *banque*, mais le contenu sémantique est réduit à « lieu où l'on entrepose, réserve d'une chose mise à disposition du public » (Goosse 1975 : 67).

### 4.3 Morphologie lexicale

Le mode de création lexicale qu'est la suffixation est le procédé morpho-sémantique « le plus productif dans l'histoire de la langue française » (Pruvost et Sablayrolles 2003 : 102).

#### 4.3.1 Suffixes verbaux

Près des neuf-dixièmes des cinq-mille verbes français appartiennent à la première conjugaison. Leur infinitif se termine par *-er* et leur conjugaison est régulière (sauf *aller* et *envoyer*). Comme presque tous les verbes de création nouvelle se terminent aussi par *-er*, il n'est pas étonnant de constater que, sur plus de 70 verbes retenus par la Commission générale de terminologie et de néologie, tous, sauf trois, relèvent de la première conjugaison.

Une bonne soixantaine se terminent simplement par la désinence *-er* de l'infinitif : *affréter, cliquer, déboguer, discompter, formater, géocoder, implanter, lister, matricer et rematricer, multiplexer, réguler, télécopier*...

Le suffixe *-iser*, qui est très utilisé en français moderne pour former des verbes à partir de noms ou d'adjectifs d'origines diverses, apparaît dans huit verbes : *conteneuriser, micromiser, numériser, palettiser, réinitialiser, satelliser, titriser et visualiser*.

À la deuxième conjugaison régulière, qui réunit les trois-cents verbes en *-ir* (du type *finir*) dont le radical

s'accroît à certaines formes de l'affixe *-iss-* (sauf *hair*), n'appartiennent que deux verbes des listes terminologiques : *atterrir* (*trop long*, dans le langage professionnel, au sens de « déborder, dépasser ») et *répartir* (*to dispatch*).

Enfin, le troisième verbe qui ne se termine pas en *-er* est *transcrire*, au sens néologique de « relever par écrit les paroles d'une bande sonore ». Il permet d'éviter deux verbes en *-er*, à savoir le néologisme *°scripter*, qui n'appartient pas au français correct, et le verbe *décriper*, qui serait utilisé ici dans une acception impropre.

Donc, sur plus de 70 verbes publiés dans les listes terminologiques officielles, seuls *atterrir, répartir* et *transcrire* ont une finale qui n'est pas de la première conjugaison.

#### 4.3.2 Suffixes nominaux « abstraits », indiquant l'action et le résultat

Le suffixe *-age* est le plus utilisé. Il apparaît dans plus de 80 termes officiels, généralement dérivés de verbes : *accostage, affichage, aguichage, amorçage, clonage, covoiturage, débogage, dévissage, équilibrage, essaimage, éveinage, ferroutage, filoutage ou hameçonnage (phishing), gerbage, lissage, multipostage, publipostage, séquençage, télépage*...

Le suffixe *-age* sert aussi à traduire le suffixe *-ing* : *affacturage, aquaplanage, cosourçage, cuvelage ou tubage (casing), formatage, franchisage, gainage (cladding), monitoring, sourçage, télépage, testage, trappage (santé)*...

Le suffixe *-tion*, sous la forme *-ation* est très productif. Il entre dans la composition de plus de 30 noms d'action formés à partir de verbes : *classification, coïntégration, commutation, planification, programmation, rectification d'image, restauration d'image, surréservation*...

La base des noms en *-isation* peut être un verbe en *-iser* : *caractérisation, désynchronisation ponctuelle, égalisation, externalisation, fiabilisation, personnalisation (tuning, customization), satellisation, titrisation*...

Même si les termes en *-tion* et *-ation* sont souvent d'origine anglaise, on les prononce à la française : *délétion, déplétion, désorbitation (desorbiting), encapsidation*...

Le suffixe *-ment* entre dans la composition de plus de vingt termes : *accroupissement, acheminement (par le chargeur), allotissement, basculement, chatolement, dimensionnement, festonnement (santé), management, radioalignement de descente, radiatoralliment,*

*ralentissement des neutrons, rattachement, rayonnement résiduel, réarrangement génétique, reconditionnement, refoulement, retraitement, scintillement...*

#### 4.3.3 Suffixes nominaux « concrets »

Ces suffixes désignent des acteurs ou des choses inanimées.

Le suffixe de spécialité *-iste* est présent dans sept termes qui désignent des personnes exerçant un métier : *câbliste, groupiste, perchiste, styliste, spécialiste en valeurs du Trésor (SVT) et voyageur*. Les néologismes sont constitués d'éléments existants dans la langue.

Le suffixe *-eur*, parfois sous sa forme *-teur*, est très répandu. Les termes dans lesquels il se trouve désignent des personnes qui agissent.

Les féminins des formes masculines en *-eur* se terminent par *-euse* :

*annonceur/annonceuse ; cadreur/cadreuse ; coureur de baies/coureuse de baies ; challengeur/challengeuse ; défieur/défiuse ; démarcheur/démarcheuse ; joueur de tennis/joueuse de tennis ; manager/manageresse ; marchandiseur/marchandiseuse ; navetteur/navetteuse ou travailleur/travailleuse pendulaire ; performeur/performeuse ; sourceur/sourceuse ; télévendeur/télévendeuse.*

Même si certains masculins en *-eur* n'ont pas de féminin officiel dans l'arrêté, celui-ci pourrait aisément être formé : *affactureur ; essayeur ; fixeur de prix ; fouineur ; fournisseur d'accès (à l'internet) ; fournisseur de services ; orienteur-marqueur (parachutiste) ; parraineur ; squatteur ; télétravailleur ; tireur isolé ; travailleur en marge (outsider), travailleur en place, travailleur installé...*

Les féminins des formes masculines en *-teur* se terminent par *-trice* :

*adaptateur-rédacteur publicitaire/ adaptatrice-rédactrice publicitaire ; agriculteur/ agricultrice ; animateur/ animatrice ; évaluateur/ évaluatrice ; modérateur/ modératrice ; opérateur de prises de vues/ opératrice de prises de vues ; régulateur/ régulatrice ; répartiteur/ répartitrice ; supporteur/ supportrice.*

Le suffixe *-eur* sert aussi à former des noms d'appareils ou d'objets :

*absorbeur-neutraliseur ; adaptateur (de phase...) ; baladeur ; dérapeur (skid-car) ; imageur ; impesanteur ; interfacéur ; moniteur (écran de contrôle) ; ordinateur ; régulateur ; ripeur ; serveurur ;*

*simulateur ; stimulateur ; surgénérateur ; survolteur ; tableur ; télécopieur ; teneur de marché...*

La valeur diminutive du suffixe *-ette* est perceptible dans *ailerette, calculette, cuisinette, ondelette* et *supérette*. Le suffixe *-et*, plus rare, intervient dans *codet* (élément de code).

Le suffixe diminutif *-et/ette* est en concurrence avec *mini-*, tiré de *minimum*, qui est employé comme préfixe au sens « petit, très petit » : *minicellule, minichromosome, minigène, miniphage* et *miniplasmide*.

#### 4.3.4 Suffixes adjectivaux

Deux suffixes adjectivaux sont fréquents dans les listes terminologiques. D'abord, le suffixe *-ique*. *Algorithmique, génique, multigénique, transgénique* correspondent à des substantifs en *-e*. *Analogique* renvoie à un substantif en *-ie*. S'ajoutent *numérique* et *nucléique*.

Le second suffixe fréquent est *-el*. Les adjectifs en *-el*, (*appui*) *gravitationnel*, (fusion) *traductionnelle*, (fusion) *transcriptionnelle*, sont formés à partir de noms en *-tion* (*gravitation, traduction, transcription*).

Le suffixe *-iel* est une variante du suffixe *-el* : (espace) *indiciel*, (image) *matricielle*, (image) *potentielle*.

Le suffixe *-al*, qui était à l'origine une variante savante de *-el*, se trouve dans : *cardial* (médecine), *extraterritorial* (*offshore*), (image) *spectrale*, (serpent) *spectral*, (signature) *spectrale*.

Le suffixe *-able* sert à former des mots à partir d'un verbe : *desservable, durable, titrisable*. *Titriser* existe, en effet, comme *titrisation* (J.O., 22 septembre 2000).

#### 4.4 La clarté de la langue française chère à Rivarol

Quoi que l'on ait écrit au sujet de la clarté de la langue française, en langue de spécialité comme en langue commune, il convient d'employer les termes propres.

Dans la terminologie des transports, par exemple, la Commission générale a distingué *boitier lecteur* (ou *lecteur*) de *valideur*. *Boitier lecteur* (*card reader*) désigne l'« appareil permettant de lire tout ou partie des données informatisées d'un titre de transport en les affichant en clair sur un écran » tandis que *valideur* (*entwerter* en allemand, *validator*) s'applique à l'« appareil autorisant le passage d'un voyageur après contrôle de la validité de son titre de transport ».

## 5 Conclusion : néologie traductive

Les commissions de terminologie n'acceptent pas les emprunts dans leur forme étrangère et évitent les calques. L'essentiel de leurs travaux ne relève pas de la néologie première, *ex nihilo*, mais de la néologie traductive (Hermans 1995 : 128). Il s'agit moins, en effet, de créer des néologismes – procédé utilisé par les publicitaires – que de prendre ses distances par rapport à des termes étrangers produits dans une langue source afin de déceler ce qu'impliquent les notions ou les choses nouvelles. Les terminologues cherchent ensuite à exprimer en français le ou les traits pertinents de l'emprunt, tout en veillant à la brièveté du terme, à son esthétisme et à sa nouveauté.

Que montrent les néologismes *audition* remplaçant *casting* (J.O., 18 janvier 2005), *baladeur* à la place de *walkman* (J.O., 22 septembre 2000), *bande mère* au lieu de *master* (J.O., 22 septembre 2000), *courriel*, venu du Québec, et *courrier électronique* remplaçant *electronic-mail* et *e-mail* (J.O., 20 juin 2003) ; *diffusion pour baladeur* et *baladodiffusion* (au Québec) à la place de *podcasting* (J.O., 25 mars 2006) ; *paritarisme* au lieu de *gender mainstreaming* (J.O., 4 mars 2006) ; *publipostage* à la place de *mailing* (J.O., 22 septembre 2000) ; *voix dans le champ* et non *voix in* (*voice-in*), *voix hors champ* et non *voix off* (*voice-off*, *voice-over*) (*loc. cit.*) ; et, selon le sens, les préfixes *cyber-* (*cybercafé*) ou, mieux, *télé-* (*télé-apprentissage*), ou encore la formule *en ligne* (*apprentissage en ligne*), qui remplacent l'élément « e- » ? Ces néologismes montrent que la langue française dispose, dans son fonds, des capacités et des ressources nécessaires pour exprimer les notions et les réalités techniques et scientifiques nouvelles.

Puisque « les néologismes sont les résultats nécessaires et les marques infaillibles de la vitalité forte et saine de la langue » (Kr. Nyrop), les travaux des commissions de terminologie tant à Paris qu'à Bruxelles contribuent à la bonne santé et à l'universalité de la langue française.

Michèle Lenoble-Pinson,  
Facultés universitaires Saint-Louis,  
Bruxelles,  
Belgique,  
Commission générale de terminologie et de néologie,  
Paris,  
France,  
michele.lenoble@fusl.ac.be.

Cet article applique les rectifications orthographiques approuvées par l'Académie française en 1990.

## Bibliographie

- Académie française, 1992-2000 : *Dictionnaire de l'Académie française*, 9<sup>e</sup> édit., Paris, Imprimerie nationale, 2 vol. (A-Map) et fasc. parus jusqu'à *piécette*, 26 octobre 2007.
- Brogie (G. de), 2002 : *L'enrichissement de la langue française*, Paris, DGLFLF, Discours prononcé à Rio Janeiro.
- Commission générale de terminologie et de néologie, 22 septembre 2000 : *Répertoire terminologique. (Révision des listes antérieurement publiées)*, Annexe n° 220 au *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*.
- Commission spécialisée de terminologie de l'automobile, 2001 : *Des mots et des autos. Glossaire de termes officiels*, Paris : Comité des constructeurs français d'automobiles.
- Delcourt (Chr.) et Lenoble-Pinson (M.), éd., 2006 : *Le point sur la langue française. Hommage à André Goosse*, Bruxelles : Le Livre Timperman.
- Dictionnaire des termes officiels de la langue française*, 1994 : Paris, Délégation générale à la langue française.
- Goosse (A.), 1975 : *La néologie française aujourd'hui*, Paris : Conseil international de la langue française. Grevisse (M.) et Goosse (A.), 2008 : *Le bon usage. Grammaire française*, 14<sup>e</sup> édit., Bruxelles : De Boeck-Duculot.
- Grevisse (M.) et Lenoble-Pinson (M.), 1998 : *Le français correct. Guide pratique*, 5<sup>e</sup> édit., Paris-Brunelles : De Boeck-Duculot, coll. Entre guillemets.
- Guilbert (L.), 1975 : *La créativité lexicale*, Paris : Larousse, coll. Langue et langage.
- Hermans (A.) et coll., 1995 : *Néologie traductive. Rapport de recherche*, Bruxelles : Institut libre Marie Haps, Centre de terminologie de Bruxelles.
- Lenoble-Pinson (M.), dir., 2005 : *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 2<sup>e</sup> édit., Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique, Conseil supérieur de la langue française et Service de la langue française.
- Premier ministre. Commission générale de terminologie et de néologie, 1998-2007 : *Enrichissement de la langue française. Termes, expressions et définitions publiés au Journal officiel*, – *Cent termes français du vocabulaire technique* (2004) ; – *Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication* (2006) ; – *Vocabulaire des carburants* (1999) ; – *Vocabulaire de la chimie et des matériaux* (2007) ; – *Vocabulaire de la défense* (2005) ; – *Vocabulaire de l'économie et des finances* (2006) ; – *Vocabulaire de l'équipement, des transports et du tourisme* (2007) ; – *Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire* (2006) ; – *Vocabulaire de l'internet et de l'informatique* (2001) ; – *Vocabulaire du pétrole et du gaz* (2007) ; – *Vocabulaire du sport, des transports* (1998) ; – *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication* (2005) ;
- Paris, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 12 livrets.
- Pruvost (J.) et Sablayrolles (J.-Fr.), 2003 : *Les néologismes*, Paris : PUF, coll. Que sais-je ?, n° 3674.
- Rey (A.), dir., 2005 : *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert, 4 vol.
- Rey (A.), dir., 1998 : *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert, 3 vol.
- Sablayrolles (J.-Fr.), 2000 : *La néologie en français contemporain*, Paris : Champion (Lexica).
- Sites de l'internet
- Académie française : [www.academie-francaise.fr](http://www.academie-francaise.fr)
- Banque terminologique quadrilingue (Bruxelles) : [www.banqueterminologique.be](http://www.banqueterminologique.be)
- Communauté française Wallonie-Bruxelles : [www.cfwb.be](http://www.cfwb.be)
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France : [www.dglff.culture.gouv.fr](http://www.dglff.culture.gouv.fr)
- Franceterme (Paris) : [www.franceterme.culture.fr](http://www.franceterme.culture.fr)
- Grand dictionnaire terminologique du Québec, G.T.D. : [www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)
- RENOUVO, Réseau pour la nouvelle orthographe du français : [www.renouvo.org](http://www.renouvo.org)
- Service de la langue française : [www.languefrancaise.be](http://www.languefrancaise.be)